

BUDGET 2024-2025

Mémoire prébudgétaire

25 janvier 2024

Table des matières

Regroupement québécois des résidences pour aînés	1
Mise en contexte	2
Investir dans les soins	6
Crédit d'impôt sur la masse salariale	6
Création d'une enveloppe pour financer des missions de recrutement de travailleurs étrangers temporaires axés sur les soins	8
Formation	9
Conclusion	12
Rappel des recommandations.....	13
Bibliographie.....	14

Regroupement québécois des résidences pour aînés

Fondé en 1989, le RQRA représente avec succès près de 709 membres, propriétaires et gestionnaires de résidences privées pour aînés (RPA) qui accueillent plus de 110 000 résidents. Le RQRA constitue ainsi le plus grand regroupement au Canada d'entreprises privées logeant et fournissant des services aux aînés.

Ses membres offrent un milieu de vie de qualité aux aînés autonomes, ainsi que des services d'assistance personnelle et de soins de santé à ceux qui sont en perte d'autonomie. Nos valeurs de respect, d'intégrité et d'excellence nous permettent de valoriser le vieillissement comme une étape importante de la vie de tous.

Le RQRA contribue à faire avancer de nombreux dossiers, au nom de ses membres, pour le secteur de l'habitation et de l'hébergement des aînés au Québec, tout en mettant à profit sa force de représentation aux niveaux politique, administratif et opérationnel.

Le RQRA croit plus que tout en une collaboration étroite et constante avec le gouvernement du Québec, les divers ministères et le réseau de la santé pour améliorer en continu la qualité de vie ainsi que la sécurité de ceux et celles ayant bâti le Québec et qui font le choix d'habiter dans une RPA. Nous souhaitons que cette collaboration s'intensifie et perdure pour permettre aux aînés de vivre leurs dernières années dans un milieu confortable, sécuritaire, adapté à leur réalité et avec une offre de soins en adéquation avec la condition de ceux et celles qui en ont besoin.

Mise en contexte

En cette ère où la population québécoise aînée croît de plus en plus rapidement, les RPA émergent comme des piliers essentiels pour le bien-être des aînés. L'importance de les soutenir va bien au-delà des préoccupations individuelles et transcende les intérêts privés. Nous sommes face à un enjeu d'intérêt public, une question cruciale qui nécessite une action immédiate et conséquente de la part du gouvernement du Québec.

La fermeture croissante de RPA constitue une menace à la stabilité de notre société. Le vieillissement de la population devrait être accompagné par une expansion, non une contraction, des infrastructures qui répondent aux besoins spécifiques des aînés en services et en habitation. Les fermetures actuelles et la quasi-absence de nouvelles RPA contribuent à accentuer la crise du logement au Québec et représentent une menace grave, tant pour le système de santé déjà fragilisé que pour le bien-être des aînés. C'est un signal d'alarme que nous ne pouvons ignorer collectivement. Il est urgent d'agir!

Les RPA sont des partenaires incontournables dans le développement et la prestation du soutien à domicile puisque les RPA sont actuellement le domicile de près de 150 000 Québécois plus âgés.

Tel que la Commissaire au bien-être et à la santé le mentionne dans son dernier rapport, il est impératif et urgent de revoir le programme actuel de soutien à domicile en incluant davantage les proches aidants, la communauté, les organismes communautaires et les RPA sans quoi il sera tout simplement impossible de répondre à l'augmentation exponentielle des besoins populationnels au cours des prochaines décennies. Il est donc urgent de prioriser le soutien financier offert aux RPA, particulièrement pour celles qui offrent de soins ou des services d'assistance à la vie quotidienne et initier des mesures structurantes pour stimuler la venue rapide et massive de nouvelles RPA au Québec.

Il est important de rappeler que les RPA jouent un rôle essentiel dans le continuum résidentiel de la personne âgée en retardant, voire éliminant, le passage en hébergement public pour une très vaste majorité des aînés qui choisissent d'aller y habiter. Notre système de santé actuel ne pourrait survivre sans la contribution importante des RPA. Sans quoi, imaginons ce que ce sera demain...

Nous reconnaissons que le gouvernement a posé plusieurs gestes pour aider les RPA, mais force est de constater que ces gestes ne suffisent pas. En fait, plusieurs de ces mesures n'ont pas encore produit d'effet ou perdent de leurs effets:

- on commencera très graduellement en 2024 à voir l'effet du nouveau critère de fixation de loyer annoncé dans le budget 2021, même s'il est en place depuis août dernier;
- le *Programme d'aide aux résidences privées pour aînés et autres entités privées apparentées* (PARPA-EPA) ne fait que compenser les hausses de primes d'assurances. Il ne donne rien de plus aux RPA qui, de surcroît, seront pénalisées à la fin du programme si une solution pérenne n'est pas développée;

- le programme pour les gicleurs ne fait que compenser partiellement pour des normes que le gouvernement a imposées. De plus, l'inflation astronomique des prix des entrepreneurs a dévalué la valeur des subventions;
- le programme d'allocations pour achat de services n'est pas encore en place et nous ne pouvons pas présumer de son effet réel. Il faudra aussi voir si les CISSS-CIUSSS changeront leur culture et leur attitude à l'égard des RPA;
- le *Programme d'aide à la modernisation des installations de certaines RPA*, qui aide à défrayer les coûts des rénovations nécessaires au maintien de leur police d'assurance et de leur certification, a une faible enveloppe budgétaire et est assorti de conditions qui augmentent le coût des travaux et excluent certaines RPA;
- le plafond salarial couvert par le *Programme de transition salariale pour le personnel soignant dans les RPA* n'a pas été indexé et aucune RPA ouverte depuis 2021 est éligible au programme, alors qu'elles font face aux mêmes enjeux que toutes les autres;
- le travail de gestion des dirigeants de RPA est de plus en plus lourd, uniquement pour répondre aux interminables requêtes des fonctionnaires.

Ces difficultés s'ajoutent à l'inflation et aux taux d'intérêt qui sont venus frapper de plein fouet les RPA depuis 2022.

De fait, les résidences privées pour aînés sont en crise.

Au cours des années 2018 à 2023, 600 RPA ont cessé leurs activités. Près de 90 % d'entre elles comptaient moins de 30 unités et étaient localisées dans de petites communautés, couvrant ainsi l'ensemble du territoire. Pendant cette période, au gouvernement, on s'inquiétait relativement peu, car les fermetures de petites RPA étaient compensées par des ouvertures de RPA de plus grande taille, quoique moins bien distribuées géographiquement. Au net, le nombre d'unités d'habitation en RPA était en hausse même si le nombre de RPA était en baisse.

Plus récemment, on assiste à des fermetures de RPA de plus grande taille. On parle plutôt de RPA de 75, 100, même de 150 unités qui ferment leurs portes. En parallèle, le nombre d'ouvertures a énormément ralenti. S'il y a eu 189 ouvertures de 2018-2019 à 2022-2023 (près d'une quarantaine par année), on n'en constate plus que 12 en 2023-2024 (après 10 mois, au 25 janvier 2024).

Cette année, en 2023-2024, on a assisté pour la première fois à un point de bascule où le nombre total d'unités en RPA a commencé à diminuer. De 137 728 unités, il est passé à 136 844 au 31 octobre dernier, soit une baisse de près de 900 unités. Et cette décroissance ne fait que commencer si rien n'est fait à très court terme pour renverser la tendance.

Il faut comprendre que chacune de ces fermetures est une tragédie pour les résidents et les résidentes touchés, leurs familles, mais aussi pour les employés et les propriétaires de ces RPA. Ces fermetures sont autant de drames humains, où des gens sont déracinés de leurs milieux de vie.

Signalons que les RPA contribuent au maintien de la santé physique et cognitive des aînés, de même qu'à leur vieillissement dans la dignité. En se basant sur la littérature scientifique et sur la réalité financière actuelle des résidences pour aînés, nous avons développé une modélisation

économique qui démontre que les RPA évitent des coûts substantiels au gouvernement du Québec qui se chiffrent, de façon extrêmement conservatrice, entre 9,84 et 14,85 milliards de dollars sur 10 ans.

Quand on constate une fermeture d'une entreprise, on présume habituellement que l'explication réside du côté de l'absence de demande. Ce n'est clairement pas le cas pour les RPA. On sait que la demande est appelée à croître.

Selon le document de consultation du Forum vieillir et vivre ensemble 2024-2029, une personne sur six au Québec était âgée de 65 ans et plus en 2016. Cette proportion est maintenant d'une personne sur cinq et culminera à une personne sur quatre en 2031. Les personnes âgées de 75 ans et plus, quant à elles, représentaient 7,6 % de la population québécoise en 2016. Cette proportion devrait atteindre 12,4 % en 2031.

Une récente publication de l'Institut de la statistique du Québec précise que la population âgée de 75 ans et plus devrait passer de 829 000 personnes en 2023 à 1,48 million de personnes en 2040, ce qui représente une croissance de 79 %. On y souligne également que plus la catégorie d'âge est élevée, plus cette croissance est forte : +42 % pour les 75-79 ans ; +90,5 % pour les 80-84 ans ; +121,5 % pour les 85-89 ans; et +133 % pour les personnes de 90 ans et plus.

Une autre tendance qui s'accélère — un peu sous le radar des autorités publiques — est celle de l'abandon des soins dans les RPA. Les soins infirmiers, les soins d'assistance pour les activités de la vie quotidienne (AVQ) et les services de soutien pour les activités de la vie domestique (AVD) sont abandonnés dans de plus en plus de RPA. Cela laisse les CLSC dans une fâcheuse situation, car ils doivent prendre le relais (avec des listes d'attente qui s'allongent sans cesse).

L'abandon des soins a des conséquences graves sur la santé des aînés. Le manque de soins adéquats peut conduire à des complications médicales évitables, augmentant ainsi le fardeau sur le système de santé. En investissant dans des soins continus, nous contribuons à prévenir les maladies, à réduire les hospitalisations non planifiées et à améliorer la qualité de vie des résidents.

En stimulant les RPA à vouloir offrir des services de soins et d'assistance avec l'adoption de mesures adéquates et pérennes, nous pouvons alléger la pression sur le système de santé public. Plus les aînés en RPA auront accès à des services de soins et d'assistance à proximité en cas de besoin, moins ils auront besoin de recourir aux services d'urgence et d'hébergement public extrêmement coûteux à l'État. Cette approche proactive contribuera à une utilisation plus efficace des ressources en santé tout en offrant des services de meilleure qualité et plus humains.

Le personnel qui travaille au sein des RPA, qu'il s'agisse d'infirmières, d'infirmières auxiliaires, de préposées aux services d'assistance personnelle ou du personnel en cuisine ou à l'entretien est confronté à des conditions de travail exigeantes et à une rémunération qui ne reflète pas toujours la valeur cruciale de leur contribution. Une situation exacerbée par les hausses salariales importantes dans le système public que les RPA ne peuvent pas suivre par manque de capacité de payer des aînés et en raison de la réglementation en matière de logement du Tribunal administratif du logement (TAL). De plus, le secteur des résidences privées pour aînés connaît une pénurie persistante de travailleurs qualifiés pour répondre à la demande croissante occasionnée par le vieillissement de la population.

Les employés des RPA jouent un rôle fondamental dans le maintien du bien-être physique, mental et émotionnel des résidents. Que ce soit en fournissant des soins infirmiers, des soins d'assistance pour les activités de la vie quotidienne et les services de soutien pour les activités de la vie domestique, en organisant des activités avec les résidents ou en leur préparant de bons repas, ces employées contribuent de manière significative au bonheur et à la qualité de vie des aînés. Une rémunération plus élevée reconnaîtrait l'importance cruciale de leur travail dans la société.

L'augmentation de la rémunération des employés des RPA contribuerait à minimiser le problème persistant de l'attraction et de la rétention du personnel qualifié.

En constatant ces besoins croissants, nous ne pouvons faire autrement que de conclure qu'appuyer le secteur des résidences dépasse l'intérêt particulier des membres du secteur et tombe dans l'intérêt public. Agir afin de limiter le plus possible les fermetures de RPA est dans l'intérêt de tous, tout comme stimuler l'émergence de nouvelles RPA. Repenser et améliorer les programmes afin de soutenir les RPA est dans l'intérêt public. Redonner envie à des gestionnaires d'offrir des services de soins et d'assistance est dans l'intérêt public. Mieux rémunérer nos employés est dans l'intérêt public.

Les RPA ne sont pas des entreprises comme les autres, elles ont des obligations de résultat. L'offre de services aux aînés doit être préservée et même bonifiée : les aînés qui résident en RPA ont des besoins qui augmentent à la même vitesse que leur autonomie diminue.

Dans cette perspective, le RQRA avance des propositions concrètes au gouvernement du Québec pour le budget 2024-2025.

Le RQRA propose un investissement gouvernemental ciblé dans les soins, incluant la création d'un crédit d'impôt remboursable sur la masse salariale du personnel soignant, un financement dédié à des missions internationales de recrutement de travailleurs étrangers temporaires spécialisés dans les soins, le soutien au démarrage des petites cohortes de formation et l'établissement d'un budget de départ pour une mutuelle de formation administrée par le RQRA. Ces mesures garantiront la pérennité et l'amélioration continue des services prodigués à une partie importante des aînés québécois.

Il est temps pour le gouvernement du Québec de reconnaître l'urgence de ces questions et d'agir de manière décisive. Ce mémoire représente une feuille de route essentielle pour le bien-être des aînés du Québec et la santé de notre société dans son ensemble. Ensemble, nous pouvons construire un avenir où les aînés sont respectés dans leurs choix, leurs besoins et leur dignité en permettant aux RPA de continuer à jouer un rôle central dans le tissu social du Québec.

Investir dans les soins

1. Crédit d'impôt remboursable sur la masse salariale des soins

Le secteur des RPA au Québec est confronté à des défis significatifs, notamment en matière de rémunération du personnel soignant. La mise en place d'un crédit d'impôt sur la masse salariale pour les RPA se présente comme une mesure proactive visant à soutenir financièrement ces milieux de vie et à garantir des conditions de travail adéquates pour le personnel soignant. C'est la seule solution qui permettrait de freiner les fermetures, arrêter l'abandon des soins et ramener des investisseurs à revoir leurs positions envers le domaine des RPA et des soins.

Le crédit d'impôt sur la masse salariale pour les résidences pour aînés représenterait un crédit d'impôt remboursable correspondant à 37,5 % des coûts totaux de main-d'œuvre admissibles pour une année d'imposition. Selon nous, cette mesure fiscale représente une solution stratégique pour soutenir financièrement les RPA et garantir le maintien et la qualité des soins dispensés aux résidents, tout en stimulant un accroissement de l'offre de services de soins et d'assistance au sein de RPA existantes et à venir.

Le RQRA a récemment mandaté Aviseo Conseil pour réaliser une étude sur l'estimation du coût d'un crédit d'impôt sur la masse salariale applicable aux RPA du Québec. Dans celle-ci, il a été conclu qu'un crédit d'impôt adéquat sur la masse salariale du personnel de soins des RPA s'élèverait à 343 M\$ par année pour un taux de 37,5 %. Il s'agit du même taux que celui qui est actuellement accordé, par l'entremise de Crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias, aux entreprises qui développent des jeux vidéo.

L'instauration d'un tel crédit d'impôt aurait pour effet de stimuler certains investissements dans les RPA existantes. En effet, selon le sondage mené par le RQRA auprès de ses membres, plus des deux tiers des répondants ont affirmé que le crédit d'impôt leur permettrait d'investir dans la rénovation ou l'amélioration de leur RPA et, du même coup, de la qualité de vie des aînés. Le crédit d'impôt sur la masse salariale de soins pourrait aussi inciter les RPA à construire de nouvelles résidences comportant une offre de soins et/ou d'assistance personnelle. En plus d'être souhaitables socialement, ces nouveaux investissements se traduiraient par un impact économique et fiscal positif pour le gouvernement du Québec.

En particulier, le PIB réel augmenterait de 873 M\$, le revenu disponible des ménages de 457 M\$, et les revenus fiscaux du gouvernement de 289 M\$.

Grâce aux nouveaux investissements rendus possibles par un tel crédit d'impôt, les retombées économiques et fiscales attribuables à ces nouveaux investissements rendront la mesure très peu coûteuse pour le gouvernement du Québec. En clair, le crédit d'impôt aurait un coût de 343 M\$, mais entraînerait de nouveaux revenus fiscaux de 289 M\$, avant même de tenir compte de tous revenus d'impôt pour le gouvernement venant de la hausse des conditions salariales.

Un crédit d'impôt de 37,5 % ramènerait le taux de rendement sur l'actif à un niveau relativement près de celui qui prévalait avant la pandémie en supposant que le taux d'inoccupation retourne à des niveaux pré-pandémiques. Ce taux d'inoccupation a explosé de 3% à 19% durant la pandémie,

dû majoritairement aux confinements successifs ordonnés par le gouvernement pendant cette période.

La première et principale raison d'instaurer un crédit d'impôt sur la masse salariale réside dans la possibilité d'aider les RPA à rémunérer convenablement leur personnel soignant. Cela leur permettrait aussi d'embaucher le personnel requis par l'augmentation des besoins de la clientèle qui s'alourdissent avec le vieillissement de la population. Une rétribution adéquate est essentielle pour attirer et retenir des professionnels qualifiés, assurant ainsi une qualité de soins optimale pour les résidents. Les grands bénéficiaires de cette mesure sont à la fois les résidents, qui bénéficient de soins de qualité, et le personnel soignant, dont le travail est reconnu et valorisé.

La mise en place d'un crédit d'impôt sur la masse salariale pour les RPA s'inscrit dans une démarche de soutien similaire à celle accordée à d'autres industries en crise, notamment l'industrie des médias imprimés. En reconnaissant les défis particuliers auxquels ces secteurs sont confrontés, le gouvernement démontre son engagement envers la pérennité des RPA et la qualité des soins dispensés aux aînés.

De plus, la gestion d'un crédit d'impôt sur la masse salariale est infiniment plus simple que l'actuelle reddition de comptes entourant les primes salariales. Cette simplification administrative permettrait aux RPA et aux CISSS de concentrer leurs ressources sur la prestation de soins, plutôt que sur des procédures bureaucratiques chronophages. La réduction des formalités administratives favorise une utilisation plus efficace des ressources et une amélioration de la qualité des services.

Contrairement à d'autres crédits d'impôt qui pourraient être détournés à des fins moins bénéfiques, un crédit d'impôt sur la masse salariale est directement lié à l'investissement dans la main-d'œuvre. Il évite les effets pervers potentiels où les entreprises pourraient profiter des incitations fiscales pour augmenter les dividendes ou les profits au détriment des travailleurs. Un tel crédit d'impôt aurait un impact direct sur l'amélioration des conditions de travail de dizaines de milliers de Québécois.

Enfin, la mise en place par le gouvernement du Québec d'un crédit d'impôt sur la masse salariale ouvrirait la voie à des représentations à Ottawa pour obtenir un soutien similaire de la part du gouvernement fédéral.

Ainsi, un crédit d'impôt sur la masse salariale contribuerait non seulement à améliorer la rémunération des travailleurs, mais aussi à augmenter l'offre en services de soins et d'assistance aux aînés et renforcer la qualité des soins et services d'assistance qui leur sont prodigués. La mise en œuvre de cette politique fiscale représente une démarche proactive et visionnaire pour le gouvernement du Québec dans le cadre du budget 2024-2025, démontrant son engagement envers le bien-être des aînés et le retour à la stabilité du secteur des RPA.

Demande #1 et priorité absolue

Le RQRA demande au gouvernement du Québec de mettre en place un crédit d'impôt remboursable de 37,5 % des coûts de main-d'œuvre du personnel soignant.

2. Création d'une enveloppe pour financer des missions de recrutement de travailleurs étrangers temporaires axés sur les soins

Les RPA du Québec font face à des défis importants, notamment la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine des soins aux personnes âgées. Cette situation est exacerbée par le vieillissement de la population québécoise, entraînant une demande croissante de services de soins de qualité. Afin de garantir le bien-être des résidents, de maintenir la qualité des services et d'assurer le respect des exigences du règlement sur la certification des RPA, il est impératif de prendre des mesures proactives pour résoudre ce problème de pénurie de main-d'œuvre. Dans ce contexte, la création d'une enveloppe budgétaire pour financer des missions de recrutement de travailleurs étrangers temporaires axés sur les soins apparaît comme une solution viable et stratégique.

Le recrutement de travailleurs étrangers temporaires dans le secteur des soins aux aînés présente un double avantage économique. D'une part, cela contribue directement à pallier la pénurie de main-d'œuvre, assurant ainsi la continuité des services essentiels dans les RPA. D'autre part, cela stimule l'économie locale en générant des revenus et en créant des emplois indirects dans les secteurs associés.

La création d'une enveloppe budgétaire spécifique pour des missions de recrutement de travailleurs étrangers temporaires offre également une opportunité stratégique d'encourager la croissance et le développement du secteur des RPA au Québec. En comblant les lacunes en matière de personnel, cette initiative favorise l'expansion des RPA, la diversification des services, et par conséquent, l'augmentation des investissements et des revenus générés par le secteur.

De surcroît, en renforçant les effectifs des RPA grâce au recrutement de travailleurs étrangers temporaires, le gouvernement contribue indirectement à alléger la pression sur les services de santé publique. Un personnel suffisant dans les RPA permet de maintenir une qualité de soins adéquate, réduisant ainsi la dépendance des aînés aux services hospitaliers coûteux.

Nous vous sollicitons donc pour un soutien financier permettant au RQRA d'organiser cinq missions internationales de recrutement pour les petites et moyennes RPA. Nous vous demandons un budget de 1 258 750 \$ afin de recruter 250 préposés aux services d'assistance à la personne (PSAP) à l'étranger.

Les informations se détaillent comme suit :

	Coût unitaire	250 PSAP
Recrutement	7 800 \$	1 950 000 \$
Avion	1 400 \$	350 000 \$
Frais de gestion	870 \$	217 500 \$
Coûts totaux	10 070 \$	2 517 500 \$
Contribution gouvernementale	5 035 \$	1 258 750 \$

Ce budget inclut tous les coûts : le recrutement, la gestion des différentes étapes administratives avec les gouvernements du Canada et du Québec, les frais de gestion ainsi que le billet d’avion et l’accueil à l’arrivée à Montréal.

Dans le contexte économique actuel, la création d’une enveloppe budgétaire dédiée au financement de missions de recrutement de travailleurs étrangers temporaires axés sur les soins représente donc une solution économiquement judicieuse pour répondre aux défis critiques du secteur des RPA. Cet investissement stratégique contribuera non seulement à pallier la pénurie de main-d’œuvre, mais aussi à stimuler la croissance économique, à optimiser les ressources existantes, et à maintenir la qualité des services de soins aux aînés au Québec.

Demande #2

Le RQRA demande au gouvernement du Québec de mettre en place une enveloppe de 1 258 750 \$ pour financer cinq missions de recrutement de 250 travailleurs étrangers temporaires axés sur les soins.

Formation

3. Revoir la formule de soutien au démarrage des petites cohortes

En vertu de l’article 29 du nouveau *Règlement sur la certification des RPA*, les PSAP œuvrant dans les RPA doivent, dans l’année suivant leur embauche, obtenir un diplôme d’études professionnelles portant sur l’assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP AP-RPA), une formation de 180 heures censée être offerte dans toutes les régions du Québec.

Plusieurs freins empêchent toutefois les centres de service scolaire (CSS) de démarrer les cohortes comme prévu et les RPA d’inscrire leurs employés, ce qui empêche les RPA de se conformer à l’article 29 du *Règlement sur la certification des RPA*.

Souvent, les formations sont, au dernier moment, reportées ou annulées par manque d’inscriptions. Une telle situation peut créer beaucoup d’enjeux pour les RPA qui ont engagé de nouveaux employés avec l’obligation de terminer leur formation dans la prochaine année. Les employés des RPA doivent détenir l’attestation de réussite de la formation, sinon la RPA court le risque de perdre sa certification du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Lorsqu’une formation est reportée ou annulée au dernier moment, l’employé se retrouve dans l’obligation de se déplacer plus loin pour être formé. Plus souvent, malheureusement, la personne décide tout simplement d’abandonner la formation par manque de temps ou de ressources financières.

Bien qu’il existe déjà une mesure de soutien au CSS sous forme d’allocation pour le démarrage des petites cohortes, force est de constater que la manière de faire doit être repensée afin de permettre aux petites cohortes de démarrer.

Pour remédier à cette situation, il faut assurer une augmentation de l'incitatif pour que les CSS démarrent des cohortes d'attestations d'études professionnelles en assistance à la personne en résidence privée pour aînés. En ce sens, nous proposons que le critère de 10 apprenants pour déterminer si une cohorte peut démarrer soit revu à la baisse, et ce, en assurant au CSS le financement des ressources humaines. Le démarrage de petites cohortes, sans limitation du nombre d'inscrits, favoriserait l'augmentation du nombre de diplômés et la pérennité de tous les programmes d'études. Dans un même ordre d'idées, il serait judicieux de moderniser le modèle de financement de la formation professionnelle destiné aux petites cohortes.

En complément à ces propositions, il est impératif d'augmenter l'enveloppe budgétaire qui compense les CSS pour les petites cohortes. De cette manière, cela garantirait un partage plus équitable des fonds entre les programmes de diplômes d'études professionnelles, qui reçoivent une plus grande part du financement, et les formations AEP.

Ultimement, nous souhaitons trouver une solution pour permettre le démarrage des petites cohortes afin de former un maximum de préposés.

Demande #3

Étant donné l'urgence de la situation, le RQRA demande au gouvernement du Québec de :

- 1. Favoriser le démarrage de petites cohortes de formation, sans limitation du nombre d'inscrits, en assurant le financement des ressources humaines.*
- 2. Moderniser le modèle de financement de la formation professionnelle destiné aux petites cohortes.*
- 3. Augmenter l'enveloppe budgétaire qui compense les CSS pour les petites cohortes.*

4. Budget de départ pour une mutuelle de formation en milieu de travail gérée par le RQRA

La formation continue joue un rôle crucial dans le maintien de la qualité des services offerts dans les RPA au Québec. Afin de renforcer et de formaliser ce processus, il est proposé d'établir une mutuelle de formation gérée par le RQRA dont les activités se déroulent sur les lieux de travail.

L'objectif premier de la mutuelle de formation est d'élever les compétences du personnel travaillant dans les RPA. Un budget de départ permettrait d'assurer la mise en place de programmes de formation solides, adaptés aux besoins spécifiques du secteur. En investissant dans la formation continue, nous investissons directement dans la qualité des soins et des services offerts aux aînés, contribuant ainsi à leur bien-être et à leur sécurité.

Bien que l'établissement d'un budget initial puisse représenter une charge financière, il est essentiel de considérer les avantages à long terme. Des employés bien formés se traduisent par une réduction des erreurs, des complications et des coûts liés à des prestations de soins inadéquates. Ainsi, le budget de départ pour la mutuelle de formation peut être considéré comme un investissement stratégique conduisant à une plus grande efficacité opérationnelle et à des économies significatives à long terme.

La formation continue contribue également à la valorisation du capital humain dans le secteur des RPA. En investissant dans le développement professionnel des employés, la mutuelle de formation renforce la confiance, la motivation et l'engagement au sein de la main-d'œuvre. Un personnel bien formé est également plus enclin à rester dans le secteur à long terme, contribuant ainsi à la stabilité et à la continuité des services offerts.

Le secteur des RPA évolue constamment, avec l'émergence de nouvelles normes, réglementations et pratiques exemplaires. Un budget de départ permettrait d'assurer que la mutuelle de formation puisse s'adapter rapidement à ces changements, garantissant ainsi la conformité aux normes les plus récentes et le maintien d'une prestation de soins de haute qualité.

Dès lors, la création d'un budget de départ pour une mutuelle de formation gérée par le RQRA sur les lieux de travail est cruciale pour le développement durable du secteur des RPA. Les bénéfices économiques, sociaux et professionnels de cette initiative ne peuvent être ignorés. En investissant dès maintenant dans la formation continue, le gouvernement du Québec peut poser les bases d'un secteur des RPA plus robuste, assurant des soins de qualité pour les aînés tout en favorisant le bien-être de ceux qui y travaillent.

Demande #4

Le RQRA demande que le gouvernement du Québec mette sur pied un budget de départ pour former une mutuelle de formation gérée par le RQRA et dont les activités ont lieu sur les lieux de travail.

Conclusion

En clôture de ce mémoire, le RQRA souhaite réitérer l'impératif d'une action immédiate en faveur des aînés et de la société québécoise dans son ensemble.

Le maintien en opération des RPA représente le point de départ nécessaire pour assurer la stabilité et la continuité des services de soins et d'assistance prodigués à nos aînés.

Le cri d'alarme des RPA partout au Québec ne peut être ignoré. Il est impératif pour le gouvernement d'allouer des sommes de manière stratégiques pour assurer un maintien, voire un accroissement de l'offre en services de soins et d'assistance en RPA afin de permettre au plus grand nombre possible d'aînés d'y avoir accès en cas de besoin. En reconnaissant la contribution inestimable des travailleurs en santé dévoués en RPA, nous jetons les bases d'une société qui respecte et prend soin de ses aînés.

En ce sens, le RQRA recommande d'investir dans les soins en priorisant une mesure structurante telle un crédit d'impôt remboursable de 37,5% sur la masse salariale des soins. Nous demandons aussi au gouvernement de considérer, en ordre de priorité, des mesures telles que le financement dédié aux missions internationales de recrutement des travailleurs étrangers temporaires axés sur les soins, le soutien au démarrage des petites cohortes et la création d'un budget initial pour une mutuelle de formation administrée par le RQRA.

Ces propositions ne sont pas simplement des points sur un papier, mais plutôt des investissements concrets dans la qualité de vie des Québécois et des Québécoises et dans la construction d'une société équilibrée et solidaire.

En définitive, le RQRA exhorte le gouvernement du Québec à prendre ces recommandations au sérieux et à les considérer comme une opportunité d'investir dans l'avenir de notre société avec en priorité le crédit d'impôt sur la masse salariale des soins. Soutenir les RPA et investir dans des soins de qualité n'est pas seulement une nécessité morale, mais également une obligation envers les générations qui ont bâti le Québec d'aujourd'hui et celles à venir. Les aînés n'ont tout simplement pas la capacité de payer nécessaire pour que leur milieu de vie en RPA soit préservé. Ensemble, nous pouvons donc façonner un avenir où la vieillesse rime avec respect, dignité et bienveillance, reflétant ainsi les valeurs fondamentales de la société québécoise. Bref, le dernier rempart est l'aide du gouvernement, il n'y a plus d'autre solution.

Rappel des recommandations

1. **Priorité absolue** : Le RQRA demande au gouvernement du Québec de **mettre en place un crédit d'impôt remboursable de 37,5 % des coûts de main-d'œuvre pour le personnel soignant en RPA.**
2. Le RQRA demande au gouvernement du Québec de mettre en place une enveloppe de 1 258 750 \$ pour financer cinq missions de recrutement de 250 travailleurs étrangers temporaires axés sur les soins.
3. Étant donnée l'urgence de la situation, le RQRA demande au gouvernement du Québec de :
 - a. Favoriser le démarrage de petites cohortes de formation, sans limitation du nombre d'inscrits, en assurant le financement des ressources humaines.
 - b. Moderniser le modèle de financement de la formation professionnelle destiné aux petites cohortes.
 - c. Augmenter l'enveloppe budgétaire qui compense les CSS pour les petites cohortes.
4. Le RQRA demande que le gouvernement du Québec mette sur pied un budget de départ pour une mutuelle de formation gérée par le RQRA dont les activités se déroulent sur les lieux de travail.

Bibliographie

- Aviseo. (2022) *Enjeux et contributions économiques des résidences pour aînés au Québec.*
- Aviseo. (2023) *Étude sur l'estimation du coût d'un crédit d'impôt sur la masse salariale applicable aux RPA du Québec.*
- Commissaire à la santé et au bien-être. (2024) *Bien vieillir chez soi – tome 4 : Une transformation qui s'impose.* [<https://bit.ly/48MsRPC>]
- Fédération des centres de services scolaires du Québec. (2023) *Consultations prébudgétaires 2024-2025 Mémoire de la Fédération des centres de services scolaires du Québec.* [<https://bit.ly/492579Y>]
- Institut de la statistique du Québec. (2023) *Portrait des personnes aînées au Québec.* [<https://bit.ly/4b3Pf8D>]
- Le Devoir. (2022) *La pénurie de main-d'œuvre : le grand défi.* [<https://bit.ly/3VKi55N>]
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023) *Pour une société où il fait bon vieillir.* [<https://bit.ly/3vCS8wP>]
- Radio-Canada, Boily, Daniel et Gentile, Davide. (2024) *Les ouvertures de RPA au Québec ne comblent plus les fermetures.* [<https://bit.ly/3O860FF>]